

Règlement d'utilisation du panneau lumineux

La commune est dotée, depuis le 14 mai d'un panneau lumineux d'information installé dans le centre du bourg. Ce panneau est destiné à **l'information municipale** mais il peut être également utilisé pour la **communication événementielle des associations de la commune**. Il complète la gamme des supports de communication déjà mise en place par la commune (site Internet, Journal municipal, Facebook). Il permettra de réduire les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la commune.

Couplée avec le panneau, une application **CentoLive** vous permet de recevoir sur votre smartphone toutes les informations diffusées sur le panneau.

Les sources d'informations :

- Les services municipaux.
- Les associations de la commune
- Les associations extérieures s'il s'agit d'annoncer un événement qui se déroule dans la commune.

Les sociétés privées (entreprises, commerces...) n'ont pas accès aux panneaux.

Types de messages :

- **les informations municipales** : inscription sur les listes électorales, tournées des déchets encombrants, conseils municipaux,
- **les informations liées à la circulation et à la sécurité** : travaux, déviations, coupure électricité/gaz/eau ...
- **les informations nécessitant une communication vers le grand public** : alertes météo, appels au don de sang, messages d'urgence ...
- **les informations culturelles** programmées à La Tessoualle,
- **les informations sportives** : manifestations sportives, tournois...,
- **les autres manifestations associatives** : conférences, expositions, assemblée générale, vide greniers..

Sont exclus du cadre de diffusion :

- **Les messages d'ordre privé**
- **Les messages à caractère commercial**
- **Les informations à caractère politique, syndical et religieux**
- **Les messages ne présentant pas un intérêt communal**

Conditions d'utilisation :

La diffusion des messages est gratuite.

La demande

Chaque association souhaitant proposer un message devra remplir un formulaire (voir ci-joint) disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site et l'adresser en mairie par mail ou remise en main propre.

Le message :

Le message comportera les informations essentielles : titre de la manifestation, lieu, date(s) et horaire(s). Les demandeurs pourront préciser si l'entrée à la manifestation est libre ou payante et fournir une image, une affiche, un logo, mais également de la vidéo courte. **A noter, aucun sponsor publicitaire ne doit apparaître sur les affiches.**

Les délais à respecter :

La demande de diffusion d'un message devra parvenir en mairie 15 jours avant la date de l'événement. Un message proposé par une association sera publié maximum 10 jours avant l'événement. Les demandes formulées hors délai ne seront pas prises en compte.

La diffusion des messages :

La commune se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations. Avant toute programmation, chaque annonce sera soumise au service communication (et si besoin à l'adjoint à la communication ou au maire) qui examineront si elle peut être diffusée et procéderont, le cas échéant, à sa reformulation, modification ou annulation. En cas de refus du message, le service communication préviendra le demandeur. Le panneau étant en veille de 22h30 à 6h00, aucun message ne sera diffusé pendant ce créneau horaire.

Demande de diffusion d'une information sur le panneau numérique

À remettre au moins 15 jours avant la date de la manifestation

Association :

Tél portable du demandeur :

Email du demandeur :

Je soussigné(e) vous sollicite pour la diffusion d'une information concernant la manifestation suivante :

Nom de la manifestation :

Date(s) et heure(s) :

Lieu :

Objet :

Tarifs éventuels :

Contact et/ou réservation :

Autres infos :

Diffusion sur le site internet de la mairie : oui non

Merci de transmettre le **visuel** de cette manifestation par mail à mairie.latessoualle@wanadoo.fr. (S'assurer que ce dernier soit libre de droit)

Extensions autorisées : gif-jpeg ... (pas de pdf)

Les messages d'ordre privé, à caractère commercial, réservés aux membres d'une association, politique, syndical, religieux ou qui ne présentent pas d'intérêt communal affirmé ne seront pas diffusés

Le...../...../.....

Signature

Cadre réservé au service :

Date de réception du formulaire : _____

Diffusion du _____ au _____

Accord pour diffusion : oui

non

si non envoi d'un courrier au demandeur